

NOTE D'INFORMATION INTERNAT DU SECOND DEGRE
NOTICE CONCERNANT LES PRIORITES ET CRITERES D'ADMISSION
MODALITES D'ADMISSION DES ELEVES INTERNES

L'internat est tout à la fois un lieu d'études et un lieu d'éducation et de socialisation.

Pour développer la responsabilisation de l'interne et permettre la construction de rapports harmonieux avec ses pairs, l'équipe éducative favorise la participation volontaire des élèves aux différentes instances de l'établissement ou à la préparation d'événements propres à la vie de l'établissement. Elle accompagne les projets issus des initiatives des internes.

• **Quels sont les élèves concernés par l'internat d'excellence ?**

L'internat de la réussite s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés.

Le niveau collège et l'enseignement professionnel sont privilégiés dans l'attribution des places.

En tenant compte des niveaux d'enseignement et des spécialités professionnelles, l'admission des internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants dans l'ordre énoncé ci-dessous :

1. **Critères géographiques** : élèves issus de milieu rural isolé et défavorisé, des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation ou de la formation (filière, spécialité) notamment quand celle-ci est rare ;
2. **Critères sociaux** : élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude ;
3. **Critères familiaux** : manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif (par exemple : deuil, familles à horaires de travail décalés, familles monoparentales), le cas échéant, élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent ;
4. **Critères scolaires** : tout élève a vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille. On veillera à la possibilité donnée à des élèves à besoins particuliers (par exemple : élèves au comportement perturbateur, élèves en voie de décrochage scolaire, élèves en situation de handicap, etc.).

L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter le critère d'équité.

L'admission en internat doit pouvoir garantir l'affectation dans l'établissement porteur de l'internat ou l'un des établissements du réseau.

Pour le niveau lycée, afin de permettre cette affectation, le jeune et sa famille sont invités à formuler plusieurs vœux diversifiés dans le lycée porteur de l'internat et les lycées du réseau. L'élève admis en internat, sera affecté sur l'un de ses vœux.

Pour les vœux relevant de la procédure PASSPRO, l'avis émis par la commission "PASSPRO" est un des éléments pris en compte lors de l'examen des dossiers pour statuer sur l'avis final. Une convergence des avis est recherchée.

Dans tous les cas, l'admission en internat se fait sous réserve de la décision d'orientation.

- **Comment solliciter une place dans un internat de la réussite ?**

Le dossier académique est le document d'inscription **de référence** et est à télécharger sur le site de l'académie de Versailles ou sur le site des Directions des Services Départementales de l'Education Nationale des quatre départements de l'académie

La famille doit être accompagnée si nécessaire pour constituer le dossier de l'élève par l'établissement d'origine.

Pendant la campagne d'inscription (du lundi 16 janvier au mercredi 19 avril 2017), la famille remettra à l'établissement scolaire de son enfant le dossier de candidature, sa lettre de motivation et celle du jeune concerné.

L'établissement d'origine transmet ensuite ce dossier à l'établissement porteur de l'internat **au plus tard le 19 avril 2017** (vœu n°1 de la famille), accompagné des documents suivants :

- La copie des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente
- Le relevé des absences de l'année en cours
- L'avis circonstancié du chef d'établissement d'origine (feuilleton pédagogique)
- Le cas échéant, l'avis circonstancié de l'assistant de service social (sous pli confidentiel)
- Le cas échéant, l'avis circonstancié du médecin scolaire (sous pli confidentiel)

L'établissement d'origine transmet la copie de la fiche récapitulative de saisie des vœux formulés par la famille dans AFFELNET, à la DSDEN, pour le **mardi 16 mai 2017**.

- **Comment se déroulent les procédures d'admission en internat ?**

Le chef d'établissement porteur de l'internat accueille les familles et porte son avis sur la candidature :

L'établissement porteur de l'internat organise entre le 19 avril et le 10 mai 2017, un accueil des familles candidates à l'internat. Cet accueil permet aux familles de prendre connaissance des locaux, du projet pédagogique et éducatif, et des modalités administratives et financières.

Le cas échéant, le chef d'établissement porteur de l'internat émet un avis sur la candidature de l'élève (avis favorable / avis réservé).

Le dossier du candidat avec cet avis est transmis à la DSDEN pour le **mercredi 10 mai 2017**.

La commission d'admission en département

L'affectation des élèves relève de la compétence du recteur ou, par délégation, de l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale.

La commission décline ses décisions selon trois modalités :

- liste principale (admission définitive)
- liste complémentaire (sous réserve de places vacantes)
- refusé

Le résultat de la commission est transmis aux chefs d'établissement d'origine qui informe la/les familles concernées dans les meilleurs délais et au plus tard le **vendredi 26 mai 2017** pour les élèves refusés.

- En cas **d'avis défavorable** à l'admission en internat, l'ajustement des vœux de la famille dans AFFELNET Lycée peut avoir lieu jusqu'au **mardi 30 mai 2017**.
- **En cas d'admission** sur liste principale, la famille devra confirmer sa demande auprès de l'établissement d'origine avant le **vendredi 9 juin 2017**.

L'inscription des internes relève du chef d'établissement disposant d'un internat qui informe les familles des dates et modalités retenues pour remplir cette obligation administrative. Cette procédure est **obligatoire** pour tous les élèves quel que soit le niveau de scolarisation souhaité.

Calendrier récapitulatif de la constitution du dossier à la commission

Campagne d'inscription dans les établissements scolaires	Du lundi 16 janvier 2017 au mercredi 19 avril 2017
Constitution des dossiers et transmission du dossier de l'établissement d'origine à l'établissement porteur de l'internat	Date butoir : mercredi 19 avril 2017
Accueil des familles dans l'établissement porteur de l'internat	Jusqu'au mardi 9 mai 2017
Transmission du dossier complet avec avis de l'établissement porteur de l'internat, à la DSDEN dont relève l'internat demandé en 1 ^{er} vœu	Date butoir : mercredi 10 mai 2017
Transmission des capacités d'accueil par l'établissement (garçons-filles) porteur de l'internat à la DSDEN	Date butoir : mercredi 10 mai 2017
Transmission de la copie de la fiche récapitulative de saisie de vœux de l'élève demandant un internat, par l'établissement d'origine à la DSDEN	Date butoir : mardi 16 mai 2017
Commission d'admission en internat	Lundi 22 mai 2017 (à préciser dans chaque DSDEN)

Information des familles et confirmation d'admission en internat

En cas de non admission à l'internat et en vue d'une reformulation des vœux d'affectation dans AFFELNET

Commissions départementales d'admission en internat	Lundi 22 mai 2017
Retour d'information par la DSDEN à l'établissement d'origine en cas de non admission à l'internat	Vendredi 26 mai 2017
Ajustement des vœux dans AFFELNET (si nécessaire) en établissement d'origine	Mardi 30 mai 2017

En cas d'admission à l'internat

Retour d'information par la DSDEN à l'établissement d'origine, en cas d'admission à l'internat	Date butoir : vendredi 2 juin 2017
Transmission de la confirmation de la demande de la famille pour l'internat et de la copie de la fiche de saisie des vœux dans EFFELNET, par l'établissement d'origine à la DSDEN ;	Date butoir : vendredi 9 juin 2017

Liste des internats et des niveaux d'accueil				
78 Yvelines	ERPD DE LA BATELLERIE – CONFLANS ST HONORINE	6 ^{ème} / 5 ^{ème} / 4 ^{ème}	X	
	ERPD LA VERRIERE – LA VERRIERE	6 ^{ème} / 5 ^{ème} / 4 ^{ème}	X	
	ERPD LA BOISSIÈRE-ÉCOLE		X	
	INTERNAT DU LYCEE SIMONE WEIL – CONFLANS ST HONORINE	3 ^{ème} prépa-pro / 2 ^{nde} - 1 ^e et terminale professionnelle*/ 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de CAP*/ 2 ^{nde} - 1 ^{ère} et terminale générale et technologique/DMA/BMA/DTMS/FCIL	X	
	INTERNAT DE MARLY LE ROI – MARLY LE ROI	5 ^{ème} / 4 ^{ème} / 2 ^{nde} et 1 ^{ère} générale et technologique	X	
	LYCÉE LAVOISIER - PORCHEVILLE	3 ^{ème} prépa-pro/1 ^{ère} et term techno/1 ^{ère} et 2 ^{ème} année CAP	X	
	LYCEE LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET	2 ^{nde} et 1 ^{ère} générale et technologique	X	
	LYCEE VIOLLET LE DUC – VILLIERS ST FREDERIC	3 ^e prépa-pro //2 ^{nde} - 1 ^e et terminale professionnelle/1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de CAP*/ 2 ^{nde} - 1 ^{ère} et terminale générale et technologique/1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de BTS/MC	X	
91 Essonne	COLLEGE LE VILLAGE - EVRY	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}		X
	LYCEE POLYVALENT Jean-Pierre TIMBAUD – BRETIGNY SUR ORGE	3 ^e prépa-pro / 2 ^{nde} – 1 ^e et terminale professionnelle*/ 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de CAP*/ 2 ^{nde} - 1 ^{ère} et terminale générale et technologique/1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de BTS/MC	X	
	LP ALEXANDRE DENIS - CERNY	3 ^e prépa-pro / 2 ^{nde} – 1 ^e et terminale professionnelle*/ 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de CAP*/ 2 ^{nde} - 1 ^{ère} et terminale générale et technologique/1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de BTS/MC	X	
92 Hauts de Seine	COLLEGE AUGUSTE RENOIR - ASNIERES	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}		X
	COLLEGE JACQUELINE AURIOL - BOULOGNE BILLANCOURT	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}		X
	COLLEGE EVARISTE GALOIS - BOURG LA REINE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}		X
	COLLEGE LES CHAMPS PHILIPPE – LA GARENNE COLOMBES	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}		X
	COLLEGE JEAN PERRIN - NANTERRE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}		X
	LPO GALILÉE – GENNEVILLIERS	2 ^{nde} -1 ^{ère} -term. générale, technologique et professionnelle 1 ^{ère} et 2 ^{nde} année de CAP	X	
95 Val d'Oise	COLLEGE LES TOULEUSES - CERGY	6 ^{ème} à la 3 ^{ème} – les élèves sont scolarisés au collège les touleuses.		X
	LPO JEAN JAURES - ARGENTEUIL	3 ^e prépa-pro / 2 ^{nde} – 1 ^e et terminale professionnelle*/ 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de CAP*/ 2 ^{nde} - 1 ^{ère} et terminale générale et technologique/1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de BTS/MC	X	
	LPO EUGENE RONCERAY - BEZONS	2 ^{nde} – 1 ^e et terminale professionnelle*/ 3 ^e prépa-pro / 2 ^{nde} – 1 ^e et terminale professionnelle*/ 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de CAP*/ 2 ^{nde} - 1 ^{ère} et terminale générale et technologique/1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de BTS/MC	X	
	LP LE CORBUSIER - CORMEILLES EN PARISIS	3 ^e prépa-pro / 2 ^{nde} – 1 ^e et terminale professionnelle*/ 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de CAP*/ 2 ^{nde} - 1 ^{ère} et terminale générale et technologique/1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de BTS/MC	X	
	LP CHATEAU D'EPLUCHES - SAINT OUEN L'AUMÔNE	3 ^e prépa-pro / 2 ^{nde} – 1 ^e et terminale professionnelle*/ 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de CAP*/ 2 ^{nde} - 1 ^{ère} et terminale générale et technologique/1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de BTS/MC	X	

Consulter les brochures ONISEP pour connaître les spécialités.